

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mai 2009**

Le onze mai deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ITOURNEL Pierre, Maire.

Date de la convocation : 28/04/2009

PRÉSENTS : ITOURNEL Pierre – LAFAY Daniel – BIGAY Thierry – GARRET Jean-Louis – COUPÉRIER Emilien – LAFORET Michèle – RODAMEL Maxime – PONSON Stéphane – BONJEAN Florence – WIDER Viviane – THOLY Monique - FORESTIER Nathalie - MINSSIEUX Olivier

ABSENT EXCUSE : BONJEAN Franck

ABSENT : DAYNE Jean-Michel

SECRÉTAIRE : RODAMEL Maxime

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 / PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'engager une procédure administrative de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune. Le déroulement de la procédure aura une durée prévisionnelle de 22 mois et un coût pour la collectivité de l'ordre de 10000€ HT par captage.

Le conseil municipal décide d'engager la procédure d'autorisation administrative sur les captages suivants : Le Bost, La Croix Saint Martin, Le Champ du Bois, L'Oiseau, La Vierge et Les Cros.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement de la procédure qui s'élève à 6 captages à 10000€ HT par captage soit 60000€ HT.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau et à engager les dépenses et à passer les marchés d'études nécessaires dans le cadre de la procédure.

#### **2 / RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA MONNERIE LE MONTEL (Foyer Logement) DU S.E.I.P.T**

Monsieur le Maire expose la demande de retrait de la Commune de la Monnerie le Montel (pour son Foyer Logement) du S.E.I.P.T.

La Commune de la Monnerie le Montel (pour son foyer logement) a sollicité son retrait du Syndicat à compter du 01 janvier 2010 par délibération de son Conseil Municipal du 27 octobre 2008.

Ce retrait sera effectif que par Arrêté Préfectoral pris (si au moins 2/3 des communes membres délibèrent favorablement dans un délai de trois mois à compter du 01/04/2009).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable au retrait de la Commune de la Monnerie le Montel (pour son Foyer Logement).

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièces si rapportant.

### **3 / Augmentation tarif salle polyvalente**

Les membres du Conseil Municipal décident de porter à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, le prix de la location aux associations de la Commune, chauffage inclus à **67.00 €** au lieu de 65.00€, la location aux associations extérieures à la Commune, chauffage inclus à **111.00€** au lieu de 108.00€ et la location aux particuliers domiciliés dans la Commune ou hors de la Commune, chauffage inclus, à **111.00€** au lieu de 108.00€.

### **4 / Augmentation tarif transport scolaire année 2009/2010**

Vu la délibération en date du 12 mai 2008 portant à 9,70 € par mois et par élève la cotisation à la charge des familles des usagers du service du ramassage scolaire primaire communal pour l'année scolaire 2008/2009, le Conseil Municipal porte à 10.00 € par mois et par élève le montant de cette cotisation à compter de la rentrée scolaire 2009/2010. Le mode de recouvrement auprès des familles reste inchangé et charge Monsieur le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

### **5 / Augmentation tarif occupation du domaine public**

Suite à la demande formulée par Mr Jean BUTIN le 12 Juin 2006, la redevance relative à l'occupation du domaine public de la Commune pour l'installation d'une terrasse de 17 m<sup>2</sup> pour exercer son commerce (bar) est révisée comme chaque année selon le dernier indice connu (du coût de la construction selon l'I.N.S.E.E.) à la date anniversaire de la signature de la convention (soit 2.24%). Ainsi le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance annuelle due par Monsieur BUTIN à 22,50€ au lieu de 21.00€.

### **6 / Augmentation tarifs des concessions et du fossoyage**

A partir du 1<sup>er</sup> août 2009, le prix des concessions trentenaires renouvelables sera de 93,00 € au lieu de 90.00 € le m<sup>2</sup>, le prix des concessions temporaires (15 ans) de 48,00 € au lieu de 48.00 €.  
Parallèlement, à partir du 1<sup>er</sup> août 2009, le tarif fossoyage inhumation ou exhumation sera de 118,00 € au lieu de 115,00 € pour un adulte, de 96.00 € au lieu de 93,00 € pour un enfant et de 46.00 € au lieu de 44,00 € pour le deuxième corps et suivants. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération

### **7 / Concours des maisons fleuries 2009**

Mme Michèle LAFORET, Adjointe au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire l'opération du concours des « maisons fleuries ». Durant ces dernières années l'opération ne s'est pas réalisée en raison du mauvais temps. En cette année 2009, nous espérons que celui-ci sera propice au concours.

### **8 / P.L.U**

Durant plusieurs semaines, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en soirées afin d'avancer sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. A partir de plans minutieusement élaborés et constitués par Maxime RODAMEL, Emilien COUPERIER et Daniel LAFAY (Eau, assainissement, électricité, servitudes...), les modifications que la Municipalité souhaiterait apporter sont quasiment prêtes à être proposées au Cabinet d'Etudes « Réalités ». Une dernière réunion entre élus afin d'achever notre travail sur plans aura lieu très prochainement. Nos propositions seront faites au Cabinet le 09 juin 2009.

## **9 / Réfection de l'Eglise**

Après une première réfection de la Sacristie de l'Eglise d'Arconsat, Monsieur COUPERIER, Adjoint au Maire a demandé au Cabinet d'Architectes A.C.A. une étude afin de réaliser les travaux de la toiture qui rentrait dans le cadre d'une première tranche d'un projet. D'après l'étude réalisée, le coût des travaux étant très élevé, les membres du Conseil Municipal opteraient pour une toiture en tuiles grises posées sur les matériaux existants.

Coût de l'opération à la charge de la Commune : 45 000 € sur un total de 90 000€. Une réserve de 25 000 € étant à notre disposition, la somme manquante sera prévue au Budget 2010. Le reste étant l'attribution de subventions.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.